

PRÉFET DU GARD

Nîmes, le 5 mai 2020

CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

christophe.coraux@gard.gouv.fr

Le Préfet du Gard

**à Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Gard**

**En communication à :
Monsieur le Sous-Préfet d'Alès
Monsieur le Sous-Préfet du Vigan**

Objet : Journée nationale du souvenir du 8 mai 2020 relative à la commémoration de la Victoire de 1945.

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, indique que les cérémonies du 8 mai 2020 se dérouleront selon les modalités suivantes :

Une cérémonie, présidée par le Président de la République, aura lieu le matin à Paris, à l'Arc de triomphe, en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires. Cette cérémonie nationale ne sera pas ouverte au public mais sera retransmise en direct à la télévision.

Dans le département du Gard, à Nîmes, je procéderai seul, en présence uniquement de Monsieur le maire de Nîmes et d'un porte-drapeau, à un dépôt de gerbe au monument aux morts de Nîmes. **Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.**

Je vous demande dans les mêmes conditions, de procéder seul, en présence d'un porte-drapeau lorsque cela est possible, à un dépôt de gerbe au monument aux morts de votre commune et de diffuser le message commun adressé au monde combattant.

Les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales sous réserve que les agents affectés à cette tâche puissent être mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité.

Aussi, afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République demande aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales.



Didier LAUGA